

8 mars

15 h 40

#GrèveFéministe



EN GRÈVE

pour l'égalité !

CGT Ingés Cadres Techs

 ugictcgt.fr 

EN CHIFFRES

- ❖ L'écart de salaires moyen entre femmes et hommes cadres est de **25%**
- ❖ À partir du 2ème enfant, le salaire des femmes est inférieur de **21%** à celui des hommes
- ❖ **36%** des femmes cadres ont connu une situation de burn-out contre **23%** des hommes

Femmes ingés, cadres et professions intermédiaires, toutes concernées !

Inégalités de salaire et plafond de verre

Les femmes sont **moins payées** que les hommes à niveau d'études ou de responsabilité équivalents, elles touchent moins de primes, sont moins souvent encadrantes et accèdent moins aux postes de direction.

Plafond de mère

En début de vie professionnelle, le « soupçon de maternité » freine l'embauche et la prise de responsabilité. Avec 44h30 de temps de travail moyen pour les cadres, soit les femmes ne voient pas leurs enfants, soit elles renoncent à une partie de leurs responsabilités et de leur salaire en passant à **temps partiel** !

Ségrégation professionnelle

Plus diplômées que les hommes, les femmes exercent majoritairement dans les métiers du soin et du lien, de l'action sociale, de l'enseignement et du secteur tertiaire, tous **dévalorisés** financièrement. Elles restent encore très minoritaires dans les secteurs les plus rémunérateurs.

Télétravail et garde d'enfants

En première ligne pour pallier à la fermeture des écoles et des crèches, les femmes sont sommées de **télétravailler** tout en gardant leurs enfants. Résultat : augmentation du stress, des cas de burn-out, de la pression accrue des managers et du sentiment de mal faire son travail.

#8mars15h40 en grève pour l'égalité

Le 8 mars, la CGT et de nombreux syndicats et associations féministes appellent à la grève féministe.

Cela peut passer par :

- ❖ Une journée de grève ;
- ❖ Un débrayage (ou une déconnexion) à 15h40, heure à laquelle chaque jour les femmes cessent d'être payées ;
- ❖ L'interpellation de l'employeur sur les écarts de salaire, ou les violences au travail ;
- ❖ La participation aux manifestations organisées dans toute la France ;
- ❖ L'affichage d'un fond d'écran pour celles et ceux qui télétravaillent ;
- ❖ Une action symbolique sur le lieu de travail

ON DEMANDE :

L'égalité

- ❖ Des sanctions pour les entreprises qui discriminent.
- ❖ La revalorisation des métiers féminisés et la reconnaissance des diplômes pour qu'enfin la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale soit appliquée.
- ❖ La mise en place d'indicateurs de suivi de carrière pour rendre visibles les discriminations.
- ❖ Des augmentations générales de salaires et des critères d'évaluation et de rémunération transparents et objectifs.

Du temps

- ❖ Mettre fin au présentéisme, et ne plus être obligé-es de choisir entre carrière et vie de famille.
- ❖ La réduction du temps de travail et la semaine de 4 jours.
- ❖ Le droit à la déconnexion réel et effectif (trêves de messageries, absence de réunions tardives).
- ❖ La même durée pour le congé paternité / maternité post-naissance pour aider à un meilleur partage des tâches.

Du respect

80% des femmes sont victimes de sexisme au travail. Pour éradiquer le sexisme et les violences sexuelles, les managers et les ressources-humaines doivent être formés, les entreprises sans plan de prévention sanctionnées et les victimes protégées.



Toutes les infos :
grevefeministe.fr

